

Angers le mardi 3 avril 2018.



Procès-verbal de la réunion de conseil d'école du jeudi 22 mars 2018

École élémentaire
CONDORCET

5, rue Gutenberg
49000 Angers
☎ : 02 41 68 58 28
@ : ce.0491771j@ac-nantes.fr

Dossier suivi par :
Monsieur Ivan MARTINEAU
Directeur

Début de la réunion à 18H00.

Personnes présentes :

- M. Lainé, conseiller municipal représentant Monsieur le Maire d'Angers
- M. Martineau Directeur de l'école élémentaire Condorcet
- Mesdames et messieurs : Guillerez, Lemierre, Carrière, Gombert, Touzé, Coucheney, Gimel, Royer, Rudelle, Trossais, Peeters, Finas, Jullien et Le Baillif, parents d'élèves élus
- Mesdames et messieurs : Baguet, Boisselot, Carlier, Du Bouexic, Gaudens, Gravouille, Jacquemont, Bellayer-Jouy, Le Flem et Pla enseignants de l'école

Personnes excusées :

- M. Clair, IEN Angers Centre
- Mesdames et messieurs : Rose, Brun, Gomet-Graindorge, Gillet et Gomet parents d'élèves élus
- Mesdames : Adjemian, Rosier et Suzanne enseignantes de l'école

Points de l'ordre du jour discutés :

1. La pérennisation des rythmes scolaires et des activités périscolaires pour les 3 années à venir

Monsieur le Maire d'Angers a annoncé la pérennisation des rythmes scolaires et des activités périscolaires sous leur forme gratuite pendant les trois prochaines années scolaires.

2. Compte rendu de la visite de sécurité du 7 novembre 2017

La visite de sécurité s'est déroulée le 7 novembre 2017. Le procès-verbal ne m'est pas encore parvenu mais un mail de la Mairie d'Angers en date du 5 janvier précise quelques points :

- Faire surveiller l'alarme de type 2a pendant les heures d'exploitations de l'établissement. Le tableau de signalisation doit être visible du personnel de surveillance et ses organes de commandes et de signalisation doivent demeurer aisément accessibles.
- Limiter le volume de matières combustibles situées dans la salle de classe CE1 B ou isoler cette salle comme un local à risque moyen.
- Enlever la table située dans le hall en face de l'infirmerie et le banc derrière la porte de la circulation côté maternelle. Aucun dépôt ne doit réduire la largeur réglementaire des dégagements.
- S'assurer que les vélos « côté verrière » soient toujours rangés correctement sous l'abri vélo afin de ne pas provoquer de chut (obstacles) lors de l'évacuation du bâtiment.
- Entraîner le personnel à la manœuvre des moyens de secours. Les dates des exercices d'instruction seront portées sur le registre de sécurité.
- Laisser libres en permanence les accès aux portes d'intercommunication des salles de classe afin de permettre une évacuation rapide et sur des locaux.
- Limiter à 19 élèves la salle de classe (ex art plastique) située en étage côté élémentaire. En effet, cette salle ne dispose que d'une seule sortie de secours d'une unité de passage.

3. Entrée en 6^{ème} et inscriptions – prévision des effectifs de la rentrée 2018

50 élèves de CM2 partiront en 6^{ème} à la fin de l'année scolaire – les parents de 6 élèves ont fait savoir qu'ils quitteront l'école à la fin de l'année – 58 enfants de maternelle intégreront l'école à la rentrée de 2018 (dont 8 demandes de dérogation) – l'effectif actuel étant de 264 élèves, l'effectif à la rentrée de septembre devrait se situer aux alentours de 270 élèves, la capacité d'accueil de nouveaux arrivants sera réduite.

4. Point sur le remplacement des enseignants

Les deux enseignants en arrêt de maladie ne reprendront pas leur service avant les vacances d'été, leur remplacement par mesdames Baguet et Gravouille est garanti jusqu'à la fin de l'année scolaire.

5. Vote du règlement intérieur (Cf. documents en pièces jointes)

Proposition d'amendement reçue de la part des parents élus au titre de la FCPE :

Une suggestion de reformulation du règlement intérieur est proposée :

"En cas de retard, il est demandé aux parents de s'assurer que l'enfant a bien été pris en charge" (difficilement applicable)

>> *"Tant qu'ils n'ont pas été pris en charge par les enseignants ou les agents communaux, les enfants restent sous la seule responsabilité de leurs parents"* (reprise du règlement départemental)

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité avec l'amendement proposé par les parents élus au titre de la FCPE.

6. Modification des vacances de printemps : journée du 24 avril

Un nouveau mail de Monsieur le Directeur Académique précise la modification des vacances de printemps :

(sic. Dans son courrier daté du 6 octobre 2017, Monsieur le Recteur d'Académie vous informait des changements apportés au calendrier des vacances scolaires de printemps.

Les modifications apportées au calendrier ne devant pas avoir d'impact sur les obligations horaires annuelles de travail, l'organisation de la journée (cours et horaires) initialement prévue le vendredi 11 mai 2018 est strictement reportée à la date du 24 avril 2018.

Je vous remercie de bien vouloir assurer le rappel de cette organisation à l'ensemble des services partenaires avec lesquels vous coopérez au quotidien.

L'Inspecteur d'Académie

Benoît DECHAMBRE)

Donc, comme cela avait été annoncé lors du précédent conseil d'école, le mardi 24 avril sera une journée courte comme le vendredi 11 mai qu'il remplace et ce sont les enseignants du vendredi qui auront en charge les enseignements ce jour.

7. Réglementation sur les sorties scolaires : BO hors-série n° 7 du 23 septembre 1999

Le BO hors-série du 23/09/1999 précise en particulier : (sic. À l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul, avec sa classe, soit à pied soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe (par exemple : gymnase, salle de sport, piscine, bibliothèque municipale...))

Pour les sorties avec nuitées (exemple de la classe transplantée de Mme Le Flem), un dossier est constitué par l'enseignant, transmis pour avis à l'Inspecteur de la circonscription et pour autorisation au Directeur Académique.

8. Absentéisme scolaire – retards – enfants malades

Monsieur Martineau rappelle que le certificat médical n'est pas nécessaire mais que la loi l'oblige à signaler tout enfant à partir de 4 demi-journées d'absence non justifiées. Il est préférable d'utiliser la boîte mail de l'école plutôt que la ligne téléphonique.

Un certain nombre d'enfants arrivent en retard le matin, créant une perturbation des cours. Les enseignants veillent au strict respect des horaires d'entrée en classe, il serait bien que les parents en fassent de même.

Le nombre d'enfant pour lesquels l'école rappelle la famille pour venir les récupérer est en augmentation très importante. Chaque jour il y a plusieurs enfants qui sont renvoyés chez eux, certains d'entre eux arrivent malades à l'école.

9. Problème de sécurité : passage des parents par la verrière de la maternelle

Plusieurs problèmes sont posés par cette entrée :

- Le problème de la traversée de la cour élémentaire par des parents
- Le problème du contrôle des entrées des élèves de l'école élémentaire par cette entrée
- Le problème de la possibilité de sortie des élèves de l'élémentaire par cette entrée non contrôlée

Après débat, décision est prise d'un contact avec l'école maternelle pour régler ce problème.

10. Demande de classe orchestre

Monsieur Lainé informe le conseil d'école que la candidature de l'école Condorcet ne sera pas retenue au motif que la Mairie d'Angers privilégie les écoles situées en éducation prioritaire pour ce type de projet.

11. Nouveau fournisseur de photos scolaires

Le fournisseur de photos scolaire ayant déposé le bilan, Monsieur Martineau recherché un nouveau avec comme cahier des charges :

- La non augmentation des tarifs
- Une formule plus moderne
- La possibilité de commande et de règlement en ligne pour les parents avec la possibilité de règlement traditionnel pour les parents qui le souhaitent

Un fournisseur répond à l'ensemble du cahier des charges, il s'agit du laboratoire « L'Art de l'objectif ». C'est donc ce laboratoire qui se chargera des prises de vue et de la fabrication des photos à la rentrée 2018.

12. Travaux votés au budget

Les travaux retenus au budget 2018 sont :

- La pose d'un éclairage tableau dans la salle de classe de Mme Pla – 500€
- La réfection complète du bloc sanitaire de l'ancien bâtiment – 80000€
- La pose de cloisons de séparation entre les urinoirs – 330€
- Installation de trop-pleins sur les terrassons du nouveau bâtiment – 3000€
- Le démontage du poteau central de l'ancienne salle informatique – coût non communiqué (accord récent)

13. Point sur les odeurs de moisissures de la classe 4

Les odeurs sont toujours présentes dans la salle de classe de Mme Du Bouëxic. Suite à la demande d'une famille, un déshumidificateur d'air a été livré et la situation s'est nettement améliorée. Se pose la question de la pérennité du dispositif.

14. Remerciements à destination de la mairie d'Angers (subvention et mobilier)

L'école Condorcet remercie la Mairie d'Angers pour :

- L'attribution d'une subvention de 1000€ pour la classe transplantée de la classe de CM2A
- L'achat de 2 séries de mobiliers pour deux classes de l'école : CM2 et CE2 qui seront installées dans la classe de Mme Gravouelle et Mme Du Bouëxic

15. Projet sur le devoir de mémoire et la pose d'une plaque commémorative

Un grand remerciement à Mme Lemierre pour son travail de recherche sur les enfants de la Shoa. Un travail sur la mémoire d'un enfant Juif de l'école, déporté et assassiné à Auschwitz a été initié dans la classe de CM2B et la pose d'une plaque commémorative aura lieu le jeudi 21 juin 2018 à partir de 16h00. Le service du protocole de la Mairie d'Angers se charge de l'organisation et des invitations. Les enfants de l'école seront associés à cette cérémonie et les parents d'élèves invités.

16. La journée citoyenne

Un projet de participation à la journée citoyenne a été déposé par des parents de l'école. Il concerne de menus travaux de nettoyage et de traçage dans les cours de l'école.

Les parents élus au titre de la FCPE se posent la question de l'aspect citoyen de ce projet et s'inquiètent d'un désengagement éventuel de la Mairie des obligations qui sont les siennes en matière d'entretien des bâtiments scolaires.

17. Les prochains temps forts (fête de l'école et vide grenier)

La fête de l'école se déroulera le samedi 23 juin 2018

Plusieurs propositions pour le vide grenier :

- Dimanche 27 mai (pas de vide grenier à Angers)
- Dimanche 3 juin (vide grenier de l'école des Grandes Maulévries)
- Dimanche 10 juin (pas de vide grenier à Angers)

La date choisie est le 10 juin 2018.

Le prochain conseil d'école se déroulera le mardi 26 juin 2018 de 18h00 à 20h00.

La séance est levée à 19h50.